



Lauréate du
Prix des Droits de l'Homme
de la République Française
pour 1996

RAPPORT DE MISSION LOME - TOGO

Maître Philippe EXPERT et moi-même, en nos qualités respectives d'ancien président et de président de Juristes Sans Frontières, représentants dûment mandatés par nos Barreaux respectifs, avons participé aux travaux de la C.I.B. s'étant tenus à LOME du 10 au 15 décembre 2009 sur le thème :

« La Solidarité par le Droit ».

NOS OBJECTIFS LORS DE LA CIB :

- Suivre le congrès,
- Consolider les liens développés depuis des années par Juristes sans Frontières avec nos ordres avec (et) les Barreaux de pays d'Afrique en envisageant la pérennité.

1^{er} VOLET :

Préalablement et dès notre arrivée en la capitale togolaise, nous avons rencontré dans les locaux de l'Ordre jouxtant le Palais de Justice de LOME, le Bâtonnier **Alexis COFFI AQUEREBURU**. Ce dernier se montrait sensible à cette démarche lors de laquelle lui furent remis les courriers dont nos Bâtonniers nous avaient rendus porteurs.

Les thèmes abordés lors de ce congrès ouvert par le Président de la République du TOGO :

La C.I.B. a orienté sa réflexion sur l'aide juridictionnelle et les droits de l'enfant.

«Le premier sujet était l'occasion, bien sûr, pour les pays en voie de développement membres de la C.I.B. de souligner les difficultés liées à l'accès au droit pour des populations démunies à tous égards, trop souvent ignorantes du possible recours à la justice, elle-même confrontée à d'importantes carences.

Pour autant, au travers des résolutions jointes au présent rapport, l'accès à la justice, droit fondamental, implique nécessairement, pour tout régime démocratique responsable, la mise en œuvre de l'Aide Juridictionnelle.

«Les droits de l'enfant, dont nous venons de fêter le 20^{ème} anniversaire de la convention, peu connus dans ses modalités d'application en droit interne par bon nombre d'Etats permettaient d'aborder le rôle essentiel des Ordres d'Avocats dans la mise en œuvre des obligations découlant de ce texte.

Les contributions des conférenciers ont mis en évidence les mises en œuvre dans les domaines allant de l'enrôlement forcé des enfants soldats aux conflits parentaux, en passant par l'adoption internationale, le droit à la santé, à la scolarisation et aux modalités d'intervention en justice compte tenu du critère spécifique du discernement.

« La solidarité par le droit » s'exprimait par l'idée d'une mise en réseau des expériences des uns et des autres privilégiant encore l'indispensable formation des acteurs et ramenant une fois encore à la question du financement.

2^{ème} VOLET

En marge du congrès, rencontres avec les partenaires habituels de Juristes sans Frontières et perspectives d'actions nouvelles.

A - RWANDA :

Nous avons eu d'abord l'immense tristesse d'apprendre par le Bâtonnier en exercice du Barreau de KIGALI le décès voilà quelque mois de notre Ami Frédéric MUTAGWERA, Premier Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du RWANDA et partenaire de Juristes sans Frontières dans les missions réalisées pour l'Association après le génocide. Il avait été reçu par les Bâtonniers de MONTPELLIER et de NIMES en 1995.

Le Bâtonnier en exercice a exprimé son souhait de renouer des liens privilégiés avec notre organisation.

B - TOGO :

En liaison avec le professeur de la Faculté de Droit de Montpellier, Monsieur ALBIGES, contact a été pris avec son homologue de l'Université de LOME. A ce projet déjà avancé mais non encore abouti, essentiellement universitaire, le Bâtonnier du TOGO nous a demandé d'y greffer un aspect plus spécifiquement professionnel supposant l'intervention de nos Barreaux.

Il s'agit là de formation initiale, voire de fin de formation universitaire.

C - BARREAU DU NIGER :

Ce congrès était encore l'occasion de rencontrer nos amis de NIAMEY, Barreau avec lequel Juristes Sans Frontières et nos Ordres entretiennent depuis maintenant 8 ans, un partenariat fondé sur le principe de coopération et d'échanges entre Avocats.

L'absence de nouveaux stagiaires à NIAMEY, l'an passé, n'avait pas permis les sessions de formations initialement prévues pour l'année judiciaire 2009.

Sensible à notre soutien, le Bâtonnier COULIBALY devant achever son deuxième mandat se félicite de ces contacts, s'apparentant quasiment à un jumelage.

D - BELGIQUE

Contact avec AVOCATS SANS FRONTIERES Belgique par rapport à la CPI et à la GUINEE.

Maître Cheick SAKO
Président

Barreau de Montpellier

Maître Philippe EXPERT
Ancien Président

Barreau de Nîmes

Pièces Jointes :

- Journal Congrès
- Résolutions du Congrès
- 1 photographie représentant le Bâtonnier Alexis COFFI AQUEREBURU, Me Philippe EXPERT, Me Cheick SAKO.